



REGLEMENT GENERAL DES
COMPETITIONS DE
PARACYCLISME EN FRANCE

Annexe 5
Tarification 2022

Document mis à jour le 14 janvier 2022.

Droits d'engagement et pénalités :

- Engagement : 12 € (gardés en intégralité par l'organisateur)
- Pénalité pour défaut d'engagement : 10 €
- Pénalité pour absence non excusée au départ : 10 € (versés à la commission cyclisme)
- Pénalité pour défaut de présentation de licence : 10 €
- Couvre casque : 10 €
- Réclamation : 20 €

Droits d'inscription des épreuves au calendrier national :

Type de structure organisatrice		Epreuves VTT ou piste	Epreuves interrégionales route	Championnats de France route
Structures Handisport ou FFC		100 €	200 €	500 €
Autres structures		200 €	300 €	600 €